



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/16200
6 décembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 6 DECEMBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter ci-après à votre connaissance le texte de la lettre adressée le 5 décembre courant à S. Exc. M. Edgardo Paz Barnica, ministre des relations extérieures du Honduras, par S. Exc. M. Miguel D'Escoto Brockmann, ministre des affaires étrangères de la République du Nicaragua :

"J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence les faits suivants :

Hier, 4 décembre de l'année en cours, à 9 h 50, deux vedettes appartenant à la marine de guerre hondurienne ont attaqué le garde-côtes nicaraguayen No 282 dans les eaux territoriales nicaraguayennes, au large de Punta San José, dans le département de Chinandega. Recourant à son droit de légitime défense, le garde-côtes nicaraguayen a repoussé cette attaque injustifiée et a réussi à toucher l'une des deux vedettes responsables de l'agression.

Le même jour, à 14 heures, deux garde-côtes honduriens ont attaqué les bateaux de pêche nicaraguayens COPESNICA No 15 et No 28 dans les eaux territoriales nicaraguayennes, à sept milles au sud du cap Gracias a Dios. Par suite de cette attaque criminelle, le citoyen nicaraguayen Freddy Ramírez a été blessé. Le COPESNICA No 15 a été endommagé par les tirs des garde-côtes honduriens.

Aujourd'hui, à 9 h 15, deux vedettes et deux garde-côtes honduriens se sont attaqués à deux bateaux de pêche nicaraguayens qui se trouvaient dans les eaux nationales, à 2 km à l'est de Punta San José. A 9 h 30, trois avions honduriens ont appuyé cette attaque criminelle contre les bateaux nicaraguayens par des tirs de mitrailleuses et de roquettes. Du fait de cette agression, le navire nicaraguayen Gonzalo Brenes a été à demi coulé par les projectiles tirés à partir desdits avions; le capitaine, M. Lorenzo Garcia, a trouvé la mort, et MM. Javier Ocampo, Teodoro Urbina, Roger Romero et José Martinez, membres de l'équipage, ont été gravement blessés. Les navires et les avions agresseurs ont regagné le territoire hondurien à 10 h 02.

Ces derniers actes d'agression et ces violations flagrantes de la souveraineté nicaraguayenne prouvent une fois de plus l'absence totale d'une volonté réelle de paix de la part du Gouvernement hondurien, malgré ses nombreuses affirmations dans ce sens. Bien au contraire, ils semblent dénoter des intentions de provocation délibérées, visant à contrarier les efforts déployés en faveur de la paix dans la région.

Tout en protestant officiellement et avec la plus grande énergie contre les faits précités, le Gouvernement du Nicaragua insiste auprès du Gouvernement du Honduras sur la nécessité absolue de se conformer aux principes fondamentaux du droit international, notamment en ce qui concerne la souveraineté et l'intégrité des Etats, et le prie instamment de prendre des engagements réels et concrets en faveur de la paix en Amérique centrale, paix que le Gouvernement nicaraguayen et les peuples d'Amérique centrale appellent de tous leurs vœux."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA